

b) Investissements

- Rénovation collecteurs – report

Fr. 400'000.00

M. Edgar Chambettaz donne quelques renseignements complémentaires :

- Augmentation du salaire de l'administration (caissière et secrétaire) pour un montant de Fr. 250.00 par employée.

- Elimination des boues : augmentation de la taxe d'élimination (SAIDEF) soit tarif du tonnage.

- Amortissements : il rappelle les problèmes rencontrés avec le contrôle de l'endettement et du fait que l'emprunt de Fr. 500'000.00 n'avait pas fait l'objet d'une autorisation d'emprunt. De ce fait, selon solution trouvée avec la BCF, l'Association s'acquittera d'un amortissement annuel fixé à Fr. 100'000.00.

En réponse à M. Robert, M. Chambettaz explique que cet emprunt avait été conclu sans autorisation. En outre, malgré plusieurs courriers du Service des Communes, les statuts n'avaient pas été révisés. Une solution a dû être trouvée en collaboration avec la Préfecture de la Broye, M. Chardonnens. Le contrat a été conclu pour une durée de 10 ans à 2.65% et un remboursement immédiat entraînait une lourde pénalité.

M. Savoy relève que l'Association a été pénalisée au niveau de l'argent prêté sans autorisation d'emprunt.

M. Chambettaz relève que, seule, la solution de remboursement sur cinq ans était possible au vu de la situation de l'emprunt acquis sans autorisation.

En réponse à M. Cotting, les analyses seront exécutées par les employés d'exploitation et que les appareils permettant cette tâche ont été achetés.

M. Décrevel relève que l'Association est pénalisée par la qualité des boues amenées à Avenches, principalement au niveau des transports étant donné que ces boues sont trop fluides. De ce fait, un effort est à faire au niveau des arrivées des eaux claires à la STEP.

En réponse à Mme Zimmermann, le montant d'amortissement de Fr. 40'000.00 concerne l'emprunt de 1 million.

Approbation du budget

Les délégués de l'Association approuvent le budget de fonctionnement et le budget des investissements à la majorité des voix, sans avis contraire.

Point 3 – Ratification de l'amortissement annuel de l'emprunt de Fr. 500'000.00

Les explications ayant été fournies, soit un amortissement extraordinaire de Fr. 100'000.00 par année, sur la base d'une facture adressée aux communes chaque trimestre, les délégués de l'Association approuvent cette proposition à la majorité des voix, sans avis contraire.

Point 4 – Informations et divers

M. Chambettaz donne des renseignements complémentaires, soit :

Travaux

- les travaux du collecteur intercommunal sont achevés ;

- les travaux d'étanchéité des couvercles des chambres sont également terminés ;

- les modifications de la STAP de Gletterens sont en cours d'achèvement mais quelques problèmes techniques sont encore à régler ;

- les pompes sont en fonction partielle et seront prochainement en service à 100% ;
- la 2^{ème} STAP est en cours de travaux mais prévision d'achèvement pour fin 2012 et la 3^{ème} STAP pour début de l'année 2013 ;
- il est espéré que le câble de commande fonctionnera à 100% au vu de quelques difficultés rencontrées au sujet de certaines interrogations qui se posent au niveau technique – probabilité de rencontrer quelques problèmes avec les pompes.

Finances

M. Chambettaz confirme que l'ECAB a versé le montant d'indemnité de Fr. 30'000.00 concernant le sinistre enregistré au bâtiment de la STEP. La Vaudoise Assurance a contribué pour un montant de Fr. 10'000.00 malgré le terme du délai dépassé.

Divers

Le tout-ménage « informations sur les principales sources de pollution des eaux » sera adressé à la population, aux résidences secondaires et aux locataires du camping dans le courant du mois de décembre.

Il est rappelé que les prestations des délégués sont à présenter à la caissière de la STEP.

Prochaine assemblée : mercredi 17 avril 2013 à 18h00 à Delley.

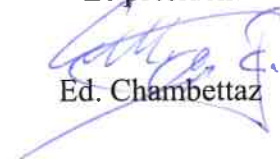
Au nom de l'Association intercommunale STEP

La secrétaire



J. Martin

Le président



Ed. Chambettaz